



**Affichettes : Réunion mutation inter le 22 novembre**  
**Formation syndicale CA-DHG le 14 décembre : p. 4**

**Interventions en CTSD**  
**Mobilisation contrats aidés**  
 p. 2 et 3

# Second Degré-28

*Le Bulletin*  
*de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

**Chartres CTC**

**P4**

LA POSTE  
 DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 2 novembre 2017

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.P.A.P.: 1217 S 07639  
 Imprimé au S.N.E.S.-28 \* 3, rue Louis-Blériot \* 28300 CHAMPHOL  
 Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu  
 N° 109 octobre 2017 0,70 € Dépôt légal : 4è trimestre 2017

## Conditions de travail, carrière, salaire : des droits à conquérir !!

Dure période ! Le SNES-FSU28 est intervenu au Comité Technique Spécial Départemental pour dénoncer les choix politiques actuels qui dégradent le service public d'éducation nationale en ne recrutant que trop peu d'enseignants et en augmentant les effectifs par classe. (cf p2).

La suppression des contrats aidés, considérant certains comme jetables, provoque aussi une dégradation du service public. **Rejoignez-nous dans ce combat pour un meilleur fonctionnement des établissements scolaires et la stabilité des personnels** (cf p3).

Ces orientations méprisantes et inégalitaires ont trouvé une première réponse nationale et départementale le 10 octobre. En Eure-et-Loir, avec 800 manifestants dans les rues de Chartres et 25 % de grévistes selon les remontées des enseignants des établissements, nous étions nombreux à revendiquer une autre politique : **une carrière dignement rémunérée afin de pouvoir exercer sereinement les missions de service public qui sont les nôtres.**

La fin de non-recevoir ministérielle montre bien qu'il est **nécessaire d'étendre la mobilisation** en convaincant nos collègues : il nous faut devenir suffisamment puissants pour forcer le gouvernement à prendre en compte nos revendications.

Au programme, en novembre-décembre : mobilisation public-privé dénonçant la politique du gouvernement (ordonnances, gel du point...etc) le 16/11, action contrats aidés pour le 18/11, réunion mutation inter le 22/11, formation CA-DHG le 14/12 : inscrivez vous, venez nombreux ! Ajoutons que le collectif Jean-Moulin se réunira de nouveau le 8 novembre dans les locaux de la FSU pour relancer la mobilisation en faveur d'un transfert de murs à murs du collège Jean Moulin.

Cependant, grâce aux mobilisations passées, depuis la rentrée, dans le cadre des accords PPCR, un rythme unique d'avancement pour tous protège chacun dans ses missions des pressions qui pourraient venir d'élus locaux ou de nos personnels de direction et inspecteurs. Nous avons organisé une journée de formation syndicale permettant de s'informer et de débattre sur ces sujets le 19 octobre (voir p3).

### SOMMAIRE

Éditorial .....	1
Les nouveaux enjeux de la DGH.....	2
Mobilisation contrats aidés...	3
Retour de formation syndicale.....	3
Affichettes réunion et formation à venir.....	4

**(In)formons-nous, débattons et construisons ensemble les mobilisations nécessaires en faveur du progrès social pour tous !**

Julien Jaffré

## Les nouveaux enjeux de la DGH

Le CTSD du 22 septembre a été l'occasion d'un vif échange entre l'Inspecteur d'Académie et les représentants SNES-FSU à propos de l'organisation de la rentrée 2017 dans les collèges d'Eure-et-Loir. Cette rentrée se traduit par une nouvelle et nette augmentation des effectifs par classe que nous avons dénoncée.

Le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges d'Eure-et-Loir a franchi la barre des 24 élèves (24,3 très précisément, contre 23,9 à la rentrée 2016). Le nombre de classes à plus de 26 élèves augmente de plus de 22% par rapport à la rentrée précédente. L'insuffisance de la dotation départementale est évidemment responsable de cette dégradation des conditions d'étude des élèves et de nos conditions de travail.

Nous avons souligné l'opacité des mesures d'ajustement prises entre janvier et août, prises sans que les représentants des personnels en CA et en CTSD ne soient consultés ou informés. Ainsi, pour une même ouverture de classe de 6ème, l'utilisation de la réserve départementale (heures postes et HSA restant à la disposition de l'IA) varie considérablement, par exemple entre le collège de Mainvilliers (3 HP et 3 HSA) et Mathurin-Régnier (4 HP et 15 HSA). Et tous ces ajustements pour ouverture de classe restent très inférieurs au nombre d'heures que nécessitent une ouverture :  $26+3=29h$  selon les décrets de 2015 !

Détails des ajustements d'effectifs				
Illiers	18,00	3,50	21,50	Fermeture structure 6ème
Auneau		5,00	5,00	Suppression groupe 6è
A France Segpa		5,00	5,00	Fermeture 4è Segpa, ouverture 6è
<b>Total ajustements effectifs</b>	<b>18,00</b>	<b>13,50</b>	<b>31,50</b>	
Mathurin régnier	-11,00	-4,00	-15,00	Modification structure 6ème
Nogent le Roi	-11,40	-3,60	-15,00	Modification structure 6ème
Emile Zola	-2,25	-3,75	-6,00	Modification structure 4ème
Maintenon	-6,50	-3,50	-10,00	Modification structure 6ème
Brou		-6,00	-6,00	groupe 6ème
V Hugo	-2,00		-2,00	Bilangue Chinois
Senonches		-6,00	-6,00	Fermeture 6ème, ouverture 3ème
Mainvilliers		-3,00	-3,00	Modification structure 6ème
Tomas Divi		2,50	2,50	Groupe Allemand
<b>Total ajustements effectifs</b>	<b>-33,15</b>	<b>-27,35</b>	<b>-60,50</b>	

L'IA nous a répondu que ces ajustements n'étaient pas des ouvertures de classe car les structures étaient décidées par les équipes ! Ce n'est pas sérieux !

C'est pourquoi, après avoir pointé ces disparités, nous avons demandé :

- que les représentants des personnels soient informés avant la rentrée scolaire de ces ajustements, par exemple lors du GT Carte scolaire de la fin du mois d'août,
- que ces mêmes représentants que nous sommes puissent présenter les besoins d'ajustement lors du GT carte scolaire de la fin du mois de juin.

L'IA a semblé accéder à notre demande d'information en amont de la rentrée scolaire. Par contre, il nous a répondu ne pas voir l'intérêt du GT de juin car il ne sera pas en mesure de répondre à nos demandes. Il est à nos yeux très important de permettre aux personnels d'exprimer leurs besoins. Les chefs d'établissement ne peuvent et ne doivent pas jouer ce rôle !

Avec la définition précise de la dotation horaire par classe dans le cadre de la réforme du collège de 2016, la question de la structure du collège c'est-à-dire du nombre de classes et donc des effectifs par classe doit devenir un enjeu syndical majeur. Jusque-là les personnels ne sont que très peu consultés à ce sujet qui se déroule principalement lors du dialogue de gestion entre l'IA et le chef d'établissement. Nous devons nous en emparer afin de faire valoir notre point de vue et les besoins de nos élèves.

Pour adapter la réponse syndicale à ces nouveaux enjeux autour de la DGH en collège comme en lycée, le SNES-FSU 28 organise une journée de formation syndicale le jeudi 14 décembre à Dreux. Venez vous former et participer avec nous à ce combat !

Pierre Licout

## Non à la suppression des contrats aidés, pour de véritables métiers de vie scolaire !

La décision du gouvernement de mettre fin aux contrats aidés a été un choc dans la communauté éducative et dans le milieu associatif. Dans l'éducation nationale, les contrats aidés remplissent des missions essentielles en vie scolaire et dans l'administration. 23 000 sont supprimés en France, dont plus de 600 dans notre académie. Cette décision est scandaleuse d'abord car elle va mettre au chômage des milliers de personnes. De plus, ces personnels supprimés n'assureront plus leurs missions de service public. C'est un appauvrissement et cela entraînera, notamment dans le 2nd degré, une pression plus forte sur les assistant-e-s d'éducation (AED). L'encadrement des élèves sera moins bien assuré, avec des risques d'accidents plus importants. Et que se passera-t-il si un-e AED est absent-e ? Le gouvernement ne prend pas du tout en considération cette réalité, choisissant une vision comptable en considérant ces emplois comme une variable d'ajustement budgétaire au détriment de l'aspect humain.

Prenons l'exemple du collège Victor Hugo, à Chartres. Avec 566 élèves, il dispose (ou plutôt disposait) de deux contrats aidés représentant 40 heures, soit un équivalent temps plein d'un AED (ils sont quatre). Ces deux personnes permettaient à la vie scolaire et à l'administration de répartir les élèves sur deux cours de récréation, de faire entrer et sortir les élèves par deux passages différents, et ainsi, de réduire fortement les tensions entre élèves. L'établissement, en perdant l'équivalent de 20% de son encadrement de vie scolaire, va être obligé de revenir à la situation antérieure, entraînant une dégradation des conditions de vie des élèves. De plus, le foyer des élèves va être fermé et l'encadrement football pendant la pause de midi ne pourra plus se faire. Résultat : un taux d'encadrement des élèves au collège de 1 AED pour 140 élèves. La situation est d'autant plus scandaleuse que l'établissement connaît la plus forte hausse des effectifs du département en collège, avec 37 élèves de plus entre janvier et septembre 2017.

Au-delà de la brutalité de cette décision, se pose la question du statut des emplois de vie scolaire, soumis à une précarisation inacceptable. Ces contrats aidés sont, pour la plupart, des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), de droit privé, d'une durée minimale de 6 mois et maximale de 24 mois. Le CUI-CAE peut être à temps plein ou à temps partiel (20 heures hebdomadaires de travail dans la très grande majorité des cas). Les salariés embauchés perçoivent un salaire égal au SMIC (soit environ 600€ pour 20h). Nous voulons les transformer en emplois statutaires, mieux payés, leur permettant de valoriser cette expérience en leur permettant de bénéficier d'une formation professionnalisante débouchant sur des emplois pérennes. D'une manière générale, un véritable statut des personnels de vie scolaire est à créer.

La mobilisation est donc nécessaire, d'abord en signant et en faisant signer la pétition lancée début octobre par la FSU 28 pour sauver ces personnels, et qui sera remise à la préfète le 18 novembre. Les personnels, et notamment les CPE, doivent également se mobiliser, en demandant des audiences à l'Inspecteur d'académie, en alertant et en mobilisant les parents d'élèves, en lançant des grèves d'établissement. La communauté éducative a tout à gagner de ces victoires !

Frédérique Marchand-Selvais, Franck Mousset

## Nouvelles carrières : bilan de la formation

La journée de formation syndicale consacrée aux « Nouvelles carrières et nouvelles modalités d'évaluation » et organisée par le SNES-FSU départemental et académique s'est tenue au lycée Silvia Monfort de Luisant le 19 octobre. Elle a réuni plus de 50 personnes venues de l'académie et a permis de présenter le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) et de questionner, plus généralement, les possibilités nouvelles d'évolution de carrière, les modalités d'évaluation, les inégalités (notamment genrées)...

Les intervenant-e-s ont rappelé que le PPCR, a permis de sécuriser des acquis, même si ces derniers sont insuffisants, et de faire progresser par exemple le rythme de la carrière. En effet, il permet de passer d'un écart maximal de 10 années entre avancement à l'ancienneté et avancement au grand choix dans la « version ancienne » à une différenciation maximale de 2 ans avec les nouvelles carrières. Il a été rappelé que l'année 2017/2018 est une année transitoire, comportant des « bugs » (sur le report des notes d'inspection de l'année dernière notamment) et des questionnements. La réunion a permis de répondre à des questions sur des cas concrets et de mettre en avant des problématiques comme : les grilles d'évaluation, la question de l'accès à la classe exceptionnelle « au mérite »... autant de points sur lesquels nous devons être très vigilant-e-s et faire porter nos revendications de déconnexion entre évaluation et avancement.

Il est donc important de défendre nos points de vue en communiquant au SNES tout questionnement, irrégularité et pour les contestations (dont les modalités sont précises)... Nous demandons notamment que l'accès à la classe exceptionnelle soit de droit en fin de carrière, que le barème de notation soit précisé pour que le PPCR puisse être un outil de défense de nos carrières. Le SNES-FSU dénonce plus généralement la décision prise par le nouveau gouvernement d'annuler les mesures salariales prévues pour 2018, annulation qui met notamment en difficulté nos collègues de catégorie C.

Nelly Régnier



3, rue Louis-Blériot  
28300 CHAMPHOL  
Téléphone :  
02 37 21 16 91

La section SNES28 organise une journée de formation syndicale **ouverte à tou-te-s** :

**Jeudi 14 décembre 2017 à 8h45**  
**au lycée Branly de Dreux**

sur le thème suivant :

**CA, DHG...**

***Agir et s'investir collectivement dans son établissement***

Compléter le formulaire d'autorisation d'absence **avant le 14 novembre** auprès de l'administration en indiquant **Organisé par « SNES-FSU (IRHSES) »** et envoyer à l'adresse suivante un mel d'inscription pour la logistique : [snes28@orleans.snes.edu](mailto:snes28@orleans.snes.edu)

**snes** Le SNES organise  
**fsu 728** une

# RÉUNION MUTATIONS

## MOUVEMENT INTERACADEMIQUE

à **CHAMPHOL**

**Mercredi 22 novembre**  
**à partir de 14h00**  
**dans nos locaux**

*3, rue Louis Blériot*

Cette réunion sera co-animée par des commissaires Paritaires du SNES, siégeant au Rectorat lors des procédures de vérification des barèmes, et d'affectation .